

DOCUMENT N° 38

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : CASTROVILLARI François PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME):

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: No.: 316 PILOTE: CASTROVILLARI Vincent

Concerne la partie de la compétition 30 Senior - Manche Qualificative B-E

ÉNONCÉ / STATEMENT:

MOTIF / REASON:

Pendant la procédure de départ, départ lancé pour karts à prise directe avec ou sans embrayage, le Pilote n° a fait une sortie partielle du couloir, constaté par le juge de fait au départ, confirmé par la vidéo.

REGLEMENTATION

La Commission Sportive inflige au concurrent une sanction suivant l'article 2.20a et 2.20a K des Prescriptions Générales CIK-FIA 2025

MOTIF : Sortie partielle du couloir

Pénalité de 3 secondes - Sortie partielle du couloir

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 17/10/2025

Heure / Time: 18:12

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

MAGIS Alexandre (BEL)

JARDIN Jean Marc (FRA)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné:

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent : **CASTROVILLARI François**Representing the Competitor : Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° des Commissaires Sportifs de la Compétition by the Stewards of the Competition.

Date: Heure / Time: Signature:

Heure d'affichage : 18:20